

Communiqué de presse intersyndical PSAD-PSDM

## Comité d'interface : les prestataires de santé à domicile (PSAD/PSDM) appellent à un changement de méthode pour sortir de la crise.

Paris, le 23 juin 2026. **À quelques jours d'un comité d'interface décisif pour les prestataires de santé à domicile (PSAD/PSDM) prévu ce 29 juin, les représentants des PSAD/PSDM réaffirment leur volonté de coconstruire avec les pouvoirs publics des solutions pour sortir le secteur de la crise et permettre la réussite du virage domiciliaire.**

Alors qu'un premier comité d'interface dédié aux PSAD/PSDM avait eu lieu en avril 2025, la relance de ce format permettra de réunir les équipes ministérielles en charge de la santé et du handicap, les principales directions centrales associées et les représentants du secteur. Les syndicats représentatifs du secteur de PSAD/PSDM (FEDEPSAD - UNPDM - UPSADI) saluent cette initiative du gouvernement alors qu'une grande partie des PSAD/PSDM sont aujourd'hui fragilisés. Et pour cause, après dix ans de baisses tarifaires et une situation économique aggravée par l'inflation, les entreprises ont atteint aujourd'hui **un point de rupture** : restructurations, plans de licenciement, cessions d'actifs, fermetures de sites et désengagement progressif de certaines activités ou de certains territoires sont en cours.

À l'échelle du parcours de santé des patients, les conséquences de la disparition des PSAD/PSDM seraient immédiates : augmentation de la durée d'hospitalisation, augmentation du temps médical et paramédical nécessaire à la prise en charge à domicile en l'absence des seuls professionnels maîtrisant l'utilisation des dispositifs médicaux, risques élevés de réhospitalisation et, dans certains cas, entrée plus précoce en Ehpad.

Plusieurs éléments ont abouti à la situation actuelle selon les représentants du secteur : une régulation conçue pour les dispositifs médicaux et non pour les missions de santé assurées par les PSAD/PSDM, alors que l'essentiel de leur activité repose sur l'accompagnement des patients à domicile. Ensuite, une réforme de la dissociation tarifaire mise en œuvre sans cadre clair ni valorisation des prestations, qui conduit à sous-rémunérer les services rendus sur le terrain. Enfin, une gouvernance jugée trop fragmentée, qui limite la prise en compte des PSAD/PSDM dans les réflexions sur l'organisation des soins, le virage domiciliaire et les évolutions du système de santé.

### Changer de méthode

Pour les organisations professionnelles des PSAD/PSDM, la réussite du comité d'interface ne pourra également être mesurée qu'à sa capacité à **faire évoluer durablement les méthodes de travail** entre les pouvoirs publics et les représentants du secteur.

Sur le fond, les représentants des PSAD/PSDM souhaitent avancer sur les points suivants dans le cadre du comité d'interface :

- **Partager un diagnostic commun sur le rôle des PSAD/PSDM dans le système de santé**, leurs missions actuelles et leur contribution à la qualité, à la continuité et à l'efficacité des parcours de soins à domicile.
- **Construire ensemble un cadre de régulation et de tarification mieux adapté aux réalités du domicile et aux services attendus**, conciliant les impératifs de soutenabilité des finances publiques avec les spécificités des prises en charge assurées par les PSAD/PSDM : coordination, accompagnement thérapeutique, prévention, suivi de l'observance, etc.

- **Mettre en place une méthode pérenne de co-construction des nomenclatures**, associant systématiquement les acteurs de terrain afin de garantir la pertinence des référentiels, leur faisabilité opérationnelle et leur adéquation aux besoins des patients comme à ceux du système de santé.

Les PSAD/PSDM sont prêts à contribuer activement à ces travaux et seront force de proposition. Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, les PSAD/PSDM ont la volonté de coconstruire des solutions efficaces pour le système de santé. Ils invitent les pouvoirs publics à saisir cette opportunité du comité d'interface pour bâtir collectivement et dans la confiance, la santé à domicile de demain. Ils attendent ainsi **que le comité d'interface soit le point de départ d'un dialogue régulier entre le secteur et les tutelles.**

**Contacts Presse :**

Fédération des PSAD : Alexandra DUVAUCHELLE – 06 30 29 93 72

UNPDM : Julia CREPIN – 06 74 60 13 33

UPSADI : Nathalie CREVEUX - 06 60 16 61 40

**A propos des prestataires de santé à domicile :** Acteurs clés de la santé de proximité, les Prestataires de santé à domicile (PSAD/PSDM) participent activement à la transformation du système de soins vers des prises en charge plus humaines, accessibles et efficaces. Chaque année, ils accompagnent plus de 4,5 millions de patients dans les domaines de l'assistance respiratoire, de la perfusion, de la nutrition, de l'insulinothérapie et du maintien de l'autonomie à domicile de malades chroniques (troubles de la continence), de personnes âgées et de personnes en situation de handicap. Présents sur l'ensemble du territoire, les PSAD/PSDM contribuent à éviter des hospitalisations coûteuses, libérer du temps médical et renforcer la prévention, tout en répondant à la volonté des personnes de vivre et de se soigner à domicile. Leur action s'appuie sur l'expertise de leurs équipes pluridisciplinaires -infirmiers, autres professionnels de santé et intervenants qualifiés - garantes de la qualité, de la sécurité et de la continuité des soins à domicile. Le secteur regroupe plus de 2600 structures, emploie 42 000 collaborateurs, dont 9000 professionnels de santé, et crée chaque année près de 1 000 emplois non délocalisables. Les PSAD/PSDM constituent ainsi un levier majeur d'efficacité et de soutenabilité, apportant des solutions durables et novatrices aux défis économiques, démographiques et organisationnels du système de santé.